

## Accompagnement au Travail et à l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (ACTIPH)



**Prescripteurs :**  
CAP EMPLOI Rhône,  
Missions Locales, dispositifs  
de maintien dans l'emploi

**Opérateurs :**  
CEFRA

**Contact :**  
Rébecca CHAPPE,  
Directrice ;  
Danielle ALLEMAND,  
Chargée de Mission

### ★ Public concerné

Bénéficiaires de la Loi de Février 2005, souffrant de handicap psychique, stabilisé et en situation de recherche d'emploi ou de maintien dans l'emploi.

### ★ Objectifs

Accompagnement individualisé des personnes vers et dans l'emploi en complément des services d'insertion et de maintien dans l'emploi.

### ★ Contenu

Un accompagnement individuel autour de quatre prestations est proposé :

**Prestation 1 :** Analyse approfondie de la demande - durée maximum 1 mois.

**Prestation 2 :** Evaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre du projet professionnel - durée maximum 3 mois.

**Prestation 3 :** Appui à l'élaboration ou à la validation du projet professionnel - durée maximum 5 mois.

**Prestation 4 :** Appui et conseil à l'entreprise dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi - durée maximum 3 mois.

Si nécessaire, alternance de suivi individuel et/ou collectif avec des ateliers spécifiques :

- module "Image professionnelle / image de soi" et module relaxation.
- module Internet / Multimédia.
- module Communication par les techniques théâtrales.

### ★ Volume de prestations

30 parcours, volume horaire :  
62 h par bénéficiaire.

### ★ Autres précisions :

- le parcours mené avec une équipe pluridisciplinaire est adapté au rythme et aux besoins de chacun.
- un réseau partenarial important est constitué avec les prescripteurs, les organismes de formation qualifiante, les entreprises, l'équipe sociale, médicale et thérapeutique de la personne.
- Prestation Ponctuelle Spécifique pour personnes handicapées psychiques.